

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 19 juillet 2019 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5
Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Autorisation de consommation de boissons alcoolisées au Parc Thomas-Louis-Simard et de signature de la demande de permis
 - 6.2 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 727, 198, chemin d'Estérel – Implantation d'une piscine creusée existante et du trottoir la ceinturant
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2019-07-075 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-076 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juin 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-077 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 19 juillet 2019 au montant de 639 053.14 \$ dont :

- 470 235.02 \$ sont des comptes payés;
- 168 818.12 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire prend un instant pour inviter les citoyens à deux événements qui se tiendront prochainement dans la Ville, soit la Fête des Citoyens, le 27 juillet et le Tournoi de golf du Maire, le 23 août 2019.

6. **ADMINISTRATION**

2019-07-078

6.1 **AUTORISATION DE CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES AU PARC THOMAS-LOUIS-SIMARD ET DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE PERMIS**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 20 – SQ du règlement SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel, il est défendu de consommer des boissons alcoolisées sur une voie publique ou dans un parc, sauf aux endroits et aux dates et heures indiquées à l'annexe « G » qui stipule que sur résolution du Conseil, il est permis de consommer des boissons alcoolisées dans le Parc Thomas-Louis-Simard, à la date et aux heures y étant indiqués;

CONSIDÉRANT la tenue de la Fête des citoyens au Parc Thomas-Louis-Simard, le 27 juillet 2019 dès 11 h 00;

CONSIDÉRANT que la Ville désire vendre des boissons alcoolisées lors de cet événement et qu'il est obligatoire d'obtenir un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

AUTORISE la consommation de boissons alcoolisées au Parc Thomas-Louis-Simard, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment sis au 40, chemin des Deux-Lacs, lors de la tenue de la Fête des citoyens, soit le 27 juillet 2019 dès 11 h 00;

AUTORISE Madame Nadine Bonneau, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, la demande de permis d'alcool pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-079

6.2

**NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER
LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Bélisle, Martin Delisle, Jean-Michel Leduc et Mathieu Quévillon à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2019-07-080

7.1

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 727,
198, CHEMIN D'ESTÉREL – IMPLANTATION D'UNE PISCINE
CREUSÉE EXISTANTE ET DU TROTTOIR LA CEINTURANT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 727, soit le 198, chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante et du trottoir la ceinturant localisés respectivement à 13.95 mètres et à 12.54 mètres de la ligne des hautes eaux, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 1.05 mètre et de 2.46 mètres dans cette marge;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-0703, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-0005 pour régulariser l'implantation de la piscine creusée existante et du trottoir la ceinturant telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 3 juillet 2019 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2019-0005 pour régulariser l'implantation de la piscine creusée existante et du trottoir la ceinturant telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2019-07-081

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 13, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 19 juillet 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	17-07-2019	9767	1 630.74 \$
Réjean Charron	17-07-2019	9768	195.00 \$
Croix-Rouge Canadienne	17-07-2019	9769	170.00 \$
Dicom Express	17-07-2019	9770	30.51 \$
Distribution EauxMax Enr.	17-07-2019	9771	228.00 \$
Eugène Francoeur	17-07-2019	9772	1 121.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	17-07-2019	9773	8 719.65 \$
Juteau Ruel Inc.	17-07-2019	9774	515.78 \$
Rachel Landry	17-07-2019	9775	154.40 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	17-07-2019	9776	45 531.65 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	17-07-2019	9777	402.41 \$
Petite Caisse	17-07-2019	9778	780.10 \$
Revenu Québec	17-07-2019	9779	541.82 \$
Sirco	17-07-2019	9780	298.94 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	17-07-2019	9781	578.40 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	17-07-2019	9782	238 611.78 \$
Ville de Sainte-Adèle	17-07-2019	9783	797.43 \$
Bell Canada	30-06-2019	Internet	1.08 \$
Bell Canada	30-06-2019	Internet	82.14 \$
Bell Canada	30-06-2019	Internet	535.07 \$
Bell Canada	30-06-2019	Internet	500.14 \$
Le Service de la perception retraite Québec	30-06-2019	Internet	1 727.68 \$
Fonds de solidarité FTQ	30-06-2019	Internet	3 277.45 \$
Hydro-Québec	30-06-2019	Internet	31.93 \$
Hydro-Québec	30-06-2019	Internet	29.76 \$
Hydro-Québec	30-06-2019	Internet	32.72 \$
Hydro-Québec	30-06-2019	Internet	213.37 \$
Hydro-Québec	30-06-2019	Internet	1 052.20 \$
Hydro-Québec	30-06-2019	Internet	66.53 \$
Hydro-Québec	30-06-2019	Internet	2 551.38 \$
Hydro-Québec	30-06-2019	Internet	70.63 \$
Hydro-Québec	30-06-2019	Internet	20.93 \$
Hydro-Québec	30-06-2019	Internet	454.80 \$
Mastercard Banque Nationale	30-06-2019	Internet	430.97 \$
Ministre des finances (SQ)	30-06-2019	Internet	130 999.00 \$
Revenu Québec	30-06-2019	Internet	267.58 \$
Revenu Canada	30-06-2019	Internet	2 281.53 \$
Revenu Canada	30-06-2019	Internet	4 590.97 \$
Revenu Québec	30-06-2019	Internet	17 869.82 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	30-06-2019	Internet	420.47 \$
Ultramar Ltée	30-06-2019	Internet	329.07 \$
Ultramar Ltée	30-06-2019	Internet	1 061.35 \$
Ultramar Ltée	30-06-2019	Internet	86.67 \$
Ultramar Ltée	30-06-2019	Internet	942.17 \$
Total payé			470 235.02 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 19 juillet 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
André Boutin et Michel Bellehumeur	19-07-2019	9784	14 300.00 \$
Luc Latreille et Mylène Sarrazin	19-07-2019	9785	10 000.00 \$
Groupe BJG	19-07-2019	9786	862.31 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	19-07-2019	9788	1 018.69 \$
Camions d'Excellence Peterbilt Inc.	19-07-2019	9789	3 458.45 \$
Centre de Services Partagés du Québec	19-07-2019	9790	574.88 \$
DHC, avocats	19-07-2019	9791	585.68 \$
Équipe Laurence	19-07-2019	9792	1 428.57 \$
L'Équipeur Commercial	19-07-2019	9793	1 556.91 \$
Fournitures de Bureau Denis	19-07-2019	9794	596.64 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	19-07-2019	9795	346.50 \$
GDG Environnement	19-07-2019	9796	30 500.00 \$
Globocam (Montréal) Inc.	19-07-2019	9797	745.06 \$
Groupe Gagnon	19-07-2019	9798	51.74 \$
La Jardinière Sainte-Agathe Inc.	19-07-2019	9799	5 710.17 \$
Jardin Tom Pousse	19-07-2019	9800	2 095.86 \$
Ministre des finances (Droits barrage)	19-07-2019	9801	238.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	19-07-2019	9802	1 048.98 \$
Laurentides RE/Sources Inc.	19-07-2019	9803	173.13 \$
PG Solutions Inc.	19-07-2019	9804	1 092.26 \$
Sani-Dépôt	19-07-2019	9805	204.66 \$
UMQ	19-07-2019	9806	2 238.63 \$
Yvon Marinier Inc.	19-07-2019	9807	405.86 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	19-07-2019	9808	46 733.89 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	19-07-2019	9809	42 851.25 \$
Total à payer			168 818.12 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière